



Concours

# LES ÉTOILES DE L'A.G.G.H.

## 2024-2025

### REGLEMENT

Concours de *Gouvernante- Gouvernant du service des étages en hôtellerie* organisé par l'Association des Gouvernantes Générales de l'Hôtellerie AGGH.

#### **Article 1 :**

##### **Objectifs du concours**

- Favoriser la reconnaissance du métier de Gouvernante-Gouvernant dans toute sa richesse,
- Mettre en valeur une dynamique de progression et de dépassement de soi pendant la formation,
- Distinguer des étudiants et étudiantes tendant vers un niveau d'excellence,
- Favoriser et permettre les échanges entre les écoles et la profession, de manière à identifier les pratiques à la fois performantes et vertueuses (RSE),
- Mettre en lumière une présentation actuelle et dynamique du métier de Gouvernante-Gouvernant,
- Valoriser la profession de Gouvernante et Gouvernant et l'AGGH auprès des étudiants, des professeurs et des écoles hôtelières.

#### **Article 2**

##### **Admissibilité au concours**

1. Sont admis à concourir les étudiants nés après le 31 décembre 2001, et inscrits dans l'une des formations suivantes (dispensées en France et à Monaco, et sur présentation d'un certificat de scolarité) :
  - 1ère ou 2ème année BTS MHR (Management de l'Hôtellerie et de la Restauration)
  - Licence Professionnelle en Hôtellerie
  - Toute formation professionnelle en Hôtellerie post bac reconnue par les organisateurs,
2. Chaque établissement présentera au maximum trois candidats sélectionnés selon les critères laissés à son appréciation,
3. L'établissement scolaire dans lequel étudient les candidats doit proposer au moins une spécialisation en hébergement,
4. Dans la même limite d'âge, et sous réserve d'un niveau d'études comparable (Post Bac et spécialisé en hôtellerie) les organisateurs se réservent la possibilité d'accepter des candidatures provenant d'établissements situés à l'étranger, s'ils en font la demande.

#### **Article 3**

##### **Inscription**

Les inscriptions seront ouvertes le 14 octobre 2024.

La date limite d'inscription est fixée au **15 novembre 2024 à 18h00. Passé ce délai, toute candidature sera refusée.**

- Les demandes d'inscriptions ne pourront être validées qu'après renvoi à l'adresse [agghconcours@aggh.fr](mailto:agghconcours@aggh.fr) des deux formulaires joints au règlement (à télécharger sur le site : <https://www.aggh.fr/> )
- Formulaire d'inscription dûment rempli et signé
- Formulaire d'autorisation de droit à l'image signé et accompagné du scan recto verso de la pièce d'identité

Les organisateurs se réservent le droit de clôturer les inscriptions dès que le nombre de candidats souhaités est atteint. Une liste d'attente sera alors ouverte.

Si un utilisateur rencontre un problème technique lors de son inscription, il peut en faire part au comité d'organisation par courriel à [agghconcours@aggh.fr](mailto:agghconcours@aggh.fr)

Passé ce délai, toute candidature sera refusée.

Les candidats seront avisés individuellement par courriel une fois leur candidature acceptée.

#### **Article 4**

##### **Composition du jury**

Le jury sera composé de professeurs de l'enseignement technique hébergement, et de professionnels de l'hébergement en poste

Une personnalité représentative de la profession (directeur-directrice d'un grand hôtel) sera choisie par le comité pour chaque édition du concours, afin d'en assurer le parrainage.

La désignation du jury est laissée à la seule initiative des organisateurs.

Les membres du jury ne pourront pas noter un candidat provenant de leur établissement, y travaillant ou y ayant travaillé, le candidat sera évalué par un autre jury.

#### **Article 5**

##### **Déroulement des épreuves**

Les candidats se présenteront pour les épreuves en **tenue professionnelle**.

Le contenu des épreuves est défini comme suit :

##### **1. Epreuve d'admissibilité**

Cette épreuve se déroule à distance, et comprend deux travaux, la réalisation d'une vidéo et la présentation d'un projet professionnel, à effectuer dans une forme imposée et précisée dans les sujets disponibles sur le site <https://www.aggh.fr/>  
Ces travaux devront être déposés avant **le 22 novembre 2024 à 18h00**.

##### **2. Epreuve finale**

Elle se déroulera sur une journée dans un prestigieux établissement de la Côte d'Azur, seulement pour les candidats ayant réussi avec succès l'épreuve précédente, et sous la forme d'ateliers de :

- **Soutenance du projet** proposé en épreuve d'admissibilité
- **Culture générale et professionnelle**, (QCM)
- **Travaux techniques à réaliser**
- **Relation client**
- **Relation fournisseur**
- **Management d'équipe**

NB : Dans l'un de ces ateliers, la langue utilisée pourra être l'anglais.

#### **Article 6**

##### **Organisation de l'épreuve finale**

Seul(e) un(e) finaliste par établissement pourra être retenu(e).

Les candidats se présenteront à la finale, accompagnés de leur professeur, et en tenue professionnelle sans signe distinctif de leur établissement.

Ils apporteront le matériel qu'ils jugent nécessaire au déroulement des épreuves.

Le candidat qui aura obtenu le plus grand nombre de points au cours des différentes épreuves sera le ou la lauréat(e).

Le transport, les repas et le logement des candidats ainsi que de leurs accompagnateurs ne seront pas assurés par les organisateurs.

#### **Article 7**

##### **Aspects règlementaires**

##### **1. Jury**

Toutes les questions concernant l'inscription des candidats, le programme des épreuves, les convocations, la procédure de sélection, ainsi que de manière générale ce qui concerne le règlement du Concours et son application devront être adressées par mail à [agghconcours@aggh.fr](mailto:agghconcours@aggh.fr) à l'attention du jury.

Toutes décisions, suite à une possible contestation ou interprétation du règlement seront prises par les organisateurs et communiquées aux étudiants concernés.

Elles seront définitives et sans appel.

La composition du jury ne pourra aucunement être remise en cause par les candidats et leurs représentants.

## **2. Candidats**

Les candidats au concours s'engagent à en accepter le règlement.

Leurs accompagnateurs ne pourront pas assister à leurs passages devant le jury.

Ils acceptent l'utilisation par les organisateurs et leurs partenaires du concours, de leur nom et de leur image, dans le cadre de la communication sur le concours.

## **3. Lauréat**

Le lauréat ne pourra pas se représenter au concours les années suivantes, contrairement aux candidats éligibles à la finale qui le peuvent au maximum deux fois.

## **4. Tricherie**

Tout candidat ayant triché et/ou donné de fausses informations, sera immédiatement éliminé du concours

## **5. Communication**

Aucune communication sur le concours n'est autorisée sans l'accord préalable du comité d'organisation.

Il n'y aura aucun droit de reproduction partielle ou totale sans l'accord du comité d'organisation.

## **6. Assurance**

L'assurance et la responsabilité civile des candidats restent sous couvert de l'établissement des candidats.

## **7. Charte du concours**

Tous les membres du comité d'organisation et du jury s'engagent sans aucune restriction à respecter les principes et valeurs inscrits dans la Charte du concours remise aux membres du jury et au comité d'organisation

**L'annonce des résultats** de la finale aura lieu le soir même des épreuves au cours d'un cocktail dans un prestigieux établissement de la Côte d'Azur.

L'AGGH invitera des personnalités, sponsors, membres du comité, jury, hôteliers, partenaires du concours.

La presse hôtelière et touristique, et autres médias seront invités pour relater cet événement professionnel.

## **Lots**

Le détail des prix est en cours de finalisation et sera communiqué ultérieurement.

*Le Comité d'Organisation*

		<p>Concours</p> <h1>LES ÉTOILES DE L'A.G.G.H.</h1> <h2>2024-2025</h2> <h3>FICHE D'INSCRIPTION</h3>
---	---	--

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de Naissance : .                    \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Téléphone :            \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_



Etablissement scolaire : \_\_\_\_\_

Formation suivie au 31/12/2024 : \_\_\_\_\_

Professeur(e) référent(e) : \_\_\_\_\_

Tampon  
de l'établissement

Signature  
Professeur(e)

**Je confirme mon inscription au concours "Les Étoiles de l'A.G.G.H" 2024-2025.**

**Je reconnais en avoir lu le règlement et l'accepter sans restriction.**

Fait à : \_\_\_\_\_

le (date) : \_\_\_\_\_

Signature candidat(e)



# Autorisation de libre utilisation de l'image et de la voix

Je soussigné (e)

Mr. / Mme/Melle (nom) .....(prénom )

.....

Né(e) le:.....à.....

Domicilié(e) à:

.....

.....

.....

Tel :.....

Déclare être majeur( e )

« J'accepte à titre gratuit que ces images soient reproduites publiées et diffusées auprès du public dans le cadre des actions de communication de l'AGGH et dans tout programme ou document écrit ou audiovisuel et quel que soit le nombre de reproductions, en totalité, ou en partie sur tous supports et par tous réseaux de diffusion connus ou inconnus à ce jour et pour le monde entier pour une durée de 30 ans »

Fait à : .....

Le : .....

Signature

**Faire précéder de la mention manuscrite «lu et approuvé bon pour accord »**

**Accompagner ce document de la copie de la pièce d'identité recto verso**